

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2023

RENFORCER LE CONTRÔLE DES DÉCLARATIONS DE MINORITÉ DES ÉTRANGERS -
(N° 1261)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17

présenté par

M. Mendes, Mme Chassaniol, Mme Lebec et M. Haddad

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« renforcer le contrôle »

les mots :

« se substituer aux autorités et instances médicales pour assurer un contrôle très approximatif »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec le contenu de la proposition de loi et sa véritable finalité, cet amendement modifie le titre.